
De : PERRIER, Stéphane (ARS-NA/DD19) <Stephane.PERRIER@ars.sante.fr>

Envoyé : mardi 7 avril 2026 15:15

À : Sandy Creuset <s.creuset@midicorrezien.com>

Cc : RASSELET, Mathilde (ARS-NA/DD19) <Mathilde.RASSELET@ars.sante.fr>

Objet : RE: Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) sur le projet arrêté du PLUI Midi Corrèzien et transmission du projet

Bonjour,

Concernant le livret 1 - Diagnostic- paragraphe 3.2.2 Une ressource en eau suffisante : une actualisation est nécessaire, une seule ressource alimente aujourd'hui le territoire, il s'agit de la prise d'eau du Peyriget sur la Dordogne (syndicat Bellovic). Les autres ressources sont abandonnées pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine (les captages de Mémoire la Roderie et du Sirieux ont été abandonnés par délibération du 15 décembre 2020).

Concernant le cahier des OAP thématiques et l'actualisation de la fiche Moustique Tigre dans l'OAP n°2 - maintien et prise en compte des risques naturels et de la santé- depuis 2024, les communes de Lanteuil, Bilhac, Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Curemonte, La Chapelle-aux-Saints, Lagleygeolle, Le Pescher, Ligneyrac, Lostanges, Marcillac-La-Croze, Noailhac, Nonards, Puy d'Arnac, Queyssac-Les-Vignes, Saillac, Saint-Bazile-de-Meyssac, Saint-Julien-Maumont, Sérilhac, Sioniac, Tudeils, Végennes et Beynat sont colonisées officiellement par le moustique tigre. Les recommandations émises dans la fiche "moustique tigre" en sont d'autant plus pertinentes.

Cordialement,

Stéphane PERRIER

Ingénieur d'études sanitaires

Responsable Cellule Urbanisme et protection de la ressource en eau

Direction Santé Environnement et politiques Une Seule Santé (DSEUSS)

Direction déléguée Est (19-23-24-87) - Unité Corrèze

Cité administrative

1 Place Martial Brigouleix

19000 TULLE

05 55 20 42 19

07 64 77 07 92

Courriel : stephane.perrier@ars.sante.fr

www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Liberté 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander à faire respecter vos droits en matière de protection des données. Pour en savoir plus, consultez notre [site internet](http://site.internet) ou nous contacter par courriel : ars-na-dpd@ars.sante.fr